

Pédagogie de la monnaie à l'attention du citoyen, en faveur des théoriciens, praticiens et autres  
utilisateurs du FCFA  
Dr Lamine KEITA

Auteur de 7 livres sur l'Economie scientifique, c'est-à-dire de l'économie dotée de la mesure, il nous est apparu qu'on croit épuiser le sujet de la monnaie en parlant de ce qu'on fait avec la monnaie ou de la monnaie, laissant totalement inconnu le rôle spécifique propre à la monnaie, le rôle d'instrument de mesure pour la discipline économique, un rôle qui se trouve confirmé par une source externe, crédible et vérifiable, vieille de plus de 1 400 ans, celle du Coran.

## 1. Qu'est-ce que la monnaie,

En gardant à l'esprit le cas spécifique du FCFA, la réponse à cette question exige de savoir qui est l'autorité responsable de cette monnaie, qui en fabrique les billets et les transporte pour les rendre disponibles aux banques gestionnaires de ces billets et qui fixe les conditions de disponibilité de ces billets dans les portefeuilles des particuliers.

Il convient de savoir que la France a créé le FCFA en 1945, alors que les pays qui en sont aujourd'hui utilisateurs n'étaient encore que ses colonies, et, leurs populations, de simples possessions. C'est ainsi que le Trésor français reçoit de la part des pays utilisateurs du FCFA le dépôt de plus de la moitié de leurs recettes d'exportation en devises, pendant que la Banque de France, produit, fabrique et transporte des billets de FCFA pour les mettre à la disposition des banques régionales de la BCEAO et de la BEAC qui passent commande de ces billets et en règlent la facture pour ces opérations dites d'« entretien de la circulation fiduciaire ». Cette facture s'est élevée, pour la seule BCEAO à la somme de 45 millions d'euro par an sur la période de 2010 à 2017, soit 30 milliards de FCFA pour disposer simplement de ses billets de FCFA.

En ce qui concerne la population utilisatrice du FCFA, pour acquérir ce FCFA pour la première fois dans l'économie, le citoyen doit donner au système bancaire un dépôt de garantie en devises pour l'équivalent de 0,02 FF en devises au Trésor français, un dépôt qui est aujourd'hui de 0,00152 euro.

Ainsi, l'acquéreur de ce FCFA peut à son tour le céder dans l'acquisition des biens et services qu'il désire dans l'économie des pays utilisateurs. Il paiera à cet effet le prix, c'est-à-dire une quantité de FCFA.

## 2. De la monnaie, signe de la valeur, et de la valeur

Le FCFA est délivré suite au dépôt auprès du Trésor français de l'équivalent en devises de 0,02 FF. Ce FCFA est le signe de la valeur en devises de 0,02 FF déposée en garantie. Cela signifie que cette monnaie est le signe de la valeur de 0,02 FF, une reconnaissance de dépôt auprès du Trésor, qui n'est donc pas une valeur mais un symbole, facile à fabriquer avec un cout négligeable, un papier souverain délivré par la France. Cette monnaie, ce signe, circule, mais la valeur qu'elle représente est gardée auprès du Trésor, le garant. Ce mécanisme signifie, que même si l'utilisateur le souhaitait, il pourrait demander au Trésor français de reprendre son FCFA et de lui remettre en retour le dépôt de garantie. Une telle situation était observée jusqu'en 1993.

## 3. De la valeur et des prix dans l'économie ou la mesure en économie

Nous avons vu que le prix est une quantité de FCFA. Le prix repose donc sur le FCFA, qui, lui aussi est une quantité de FF ou d'euro aujourd'hui. Lorsque le prix est exprimé en FF ou euro, le support du FCFA, il traduit la valeur du bien.

Ainsi, cette quantité qui repose le FF ou sur l'euro est appelée la valeur du bien. Nous savons que cette valeur du bien peut être traduite dans une autre monnaie comme le franc malien (FM) qui était défini par un contenu de 0,01 FF en 1983 et qui a été mis en circulation en même temps que le FCFA jusqu'en 1984.

Nous savons qu'il est encore possible d'exprimer le prix qui est fondé sur ce FM et que ce prix est le double du prix en FCFA. Ainsi, un prix de 100 FM était affiché en même temps à 50 FCFA. Ce qui signifie que les deux montants sont les mêmes, ce qu'on vérifie facilement à travers la valeur commune de ces deux expressions :

$$100 \text{ FM} = 100 * 0,01 \text{ FF} = 1 \text{ FF} \text{ et } 50 \text{ FCFA} = 50 * 0,02 \text{ FF} = 1 \text{ FF}.$$

Ainsi le prix de 100 est la mesure de la valeur de 1 FF avec le petit instrument de mesure qu'est le FM et le prix de 50 est la mesure de la 1 FF avec le grand instrument de mesure qu'est le FCFA.

On vérifie que  $100 = 1 \text{ FF} / (0,01 \text{ FF})$  et  $50 = 1 \text{ FF} / (0,02 \text{ FF})$  exprimant le nombre de fois que la valeur de l'instrument de mesure est contenue dans la valeur du bien.

C'est pourquoi il faut comprendre que dans notre économie fondée sur le FCFA, il peut exister, pour chaque bien une seule valeur, qui est en FF mais aujourd'hui en euro, mais plusieurs prix dans l'économie, même si dans la pratique une seule monnaie est conservée.

#### **4. Différence entre monnaie et biens et services**

Il convient également de faire la différence entre un bien et une monnaie en remarquant qu'un bien est recherché pour lui-même afin d'être consommé. En revanche, on désire la monnaie, non pas pour elle-même, mais pour la céder afin d'acquérir un bien à consommer. Ainsi, la monnaie sert d'intermédiaire dans les échanges entre deux biens, pour remplacer le bien ou le service dont on veut se séparer par un autre bien ou service que l'on désire posséder.

Cependant, il ne faut pas oublier que pour avoir la monnaie aussi, il a fallu, pour le premier acquéreur, se séparer d'un bien qui a été placé en garantie auprès de la France pour l'équivalent en devises de 0,02 FF ou aujourd'hui de 0,00152 euro. Cependant, les autres acquéreurs du FCFA ont également dû donner au détenteur de ce FCFA un autre bien équivalent à ce que ce détenteur du FCFA a eu à déposer au départ en devise auprès du Trésor français.

Il importe donc de comprendre que la logique impose à l'homme de comparer la valeur qu'il a cédée pour obtenir le FCFA avec la valeur qu'il va recevoir en cédant cette monnaie.

#### **5. La monnaie, signe de la valeur, ne peut être ni dévaluée ni réévaluée**

Nous avons vu que le FCFA n'est pas une valeur, mais un signe très peu coûteux, un papier de reconnaissance, un symbole, qui ne peut donc être dévalué ni réévalué, car ne représentant pas la valeur. En revanche, le FF ou l'euro qui représentent la valeur et peuvent être dévalués ou réévalués ainsi qu'on pouvait le vérifier sur les marchés pour le FF, et qu'on peut le faire aujourd'hui pour l'euro.

Aussi, est-il est facile de se rappeler, en partant de l'expérience du Mali en 1983-84, que le citoyen a donné 2 FM pour obtenir 1 FCFA, avec le FM = 0,01 FF et le FCFA = 0,02 FF, ce qui signifie que ces deux grandeurs ont la même valeur de 0,02FF et l'une n'est point la dévaluée de l'autre, mais la moitié de celle-ci.

Si on décidait, comme en 1994, que le FCFA = 0,01 FF, cela signifie que le citoyen qui disposait du FCFA garanti à 0,02 FF ne dispose plus que d'un dépôt de garantie de 0,01 FF soit donc la moitié de son dépôt de garantie, l'autre moitié étant saisie de force par la France.

Ainsi, le citoyen aura été dépossédé de la moitié sa richesse, ce qui constituerait une escroquerie contre la population utilisatrice du FCFA, et c'est ce qui s'est passé en janvier 1994, sous la fausse appellation

de dévaluation du FCFA. Dans le cas contraire, si on décidait de réévaluer le FCFA, par exemple en le portant à 0,03 FF, cela signifierait que désormais le FCFA peut rapporter au citoyen plus que le dépôt de garantie de 0,02 FF qui a été laissé en garantie au Trésor français pour l'acquérir.

Il apparait clairement, de la même façon que précédemment, qu'en demandant comme remboursement de dépôt de garantie au Trésor français plus que le dépôt de garantie qui lui a été donné, il s'agirait ici également d'une escroquerie contre le Trésor français, qui ne saurait donner plus que ce qu'il a reçu en garantie du FCFA.

Donc, il apparait clairement que, si on ne peut pas dévaluer le FCFA, on ne peut non plus le réévaluer, ce qui constitue un dispositif important à respecter, afin d'assurer la protection aussi bien du déposant de la garantie, c'est-à-dire le citoyen utilisateur du FCFA, que du garant lui-même.

Une telle protection est assurée à travers l'Economie scientifique, c'est-à-dire l'économie dotée de la théorie de la mesure, alors que l'ignorance de cette théorie expose tout le monde à des excès, mais principalement la population utilisatrice de ce FCFA, l'autorité du Trésor français n'étant pas dupe dans ce jeu, car sachant très bien ce qu'elle fait comme mal à ces pauvres populations du fait d'une telle manipulation frauduleuse.

En effet, sachant bien que le FCFA et le FM sont des instruments de mesure, en remplaçant le FCFA de 0,02 FF par une monnaie de 0,01 FF, quelle que soit d'appellation attribuée à celle-ci, l'autorité monétaire française pratique la diminution des poids et mesures, t une pratique de fraude héritée de ses Rois du moyen-âge que la France a abolie après la Révolution française par le décret du 18 Germinal an III (7 avril 1795) qui a banni l'Ecu, la monnaie royale. Malheureusement, la République française aura créé la reproduction exacte de cet Ecu dans ses colonies en l'appelant FCFA, ce dont ont hérité les pays africains dits indépendants aujourd'hui.

## 6. Des instruments de mesures aux contenus différents en FF ou en euro

Aussi, est-il fondamental de savoir pour tous, citoyens comme experts, que les quantités différentes de FF ou d'euro exprimées à travers le FCFA ou le FM désignent des instruments de mesures dotées de contenus différents définis en FF ou aujourd'hui en euro et comme tels, ces instruments bénéficient de traitement spécifique dont l'ignorance constitue une menace pour le citoyen qui sera, non seulement, privé de son dépôt de garantie, mais en plus, mais soumis aux inconvénients d'une pratique dangereuse, dont les conséquences sont extrêmement lourdes en termes de pauvreté et de destruction de richesse, ainsi que le nous rappelle le point ci-après.

## 7. Les conséquences de la fraude fondée sur diminution du FCFA

La première conséquence est le dessaisissement de la population de la moitié de tous les dépôts de garantie cumulés au cours du temps. Ensuite, en tenant compte du rôle d'instrument de mesure, nous savons que cette pratique de diminution des poids et mesures transforme un montant en FCFA en un même montant en francs maliens, ce qui constitue une diminution de moitié du salaire et de tous les revenus courants jusqu'à la fin de la vie sur terre, et également une diminution de moitié sur tous les actifs passés.

Conclusion. Cet article est écrit pour une valeur pédagogique à l'attention du citoyen utilisateur du FCFA, qui devra aider à l'éveil de conscience de ses chercheurs, théoriciens, experts et praticiens de l'économie, afin que ceux-ci puissent rapidement mettre à jour leur connaissance, et contribuer à garantir la sécurité des biens et la protection des droits humains que garantissent toutes les constitutions dans tous les pays.

Dr Lamine KEITA, laminemacina@yahoo.fr